

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du 9 juin 2023

Secrétaire de séance : madame Dany SANIEZ

n° 4.2.3.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Subvention exceptionnelle

A l'association colophane pour le concours national de danse

Avant de passer au vote de cette délibération madame Habiba Bennoui, porteuse de la procuration de madame Elsa Tonon, concernée par ce point puisque sa fille concourait, est sortie de la salle et n'a pas pris part au vote.

L'association Colophane, comme chaque année, a organisé la participation de 7 élèves de l'école municipale de danse à la finale du concours national de danse qui s'est déroulé à Angers les 21 et 22 mai derniers.

Les dépenses engendrées pour les familles se sont élevées à 2 514 € ainsi déclinées :

- | | |
|---------------------------------------|----------------|
| - Frais de déplacement : | 974 € |
| - Frais d'hébergement : | 600 € (1 nuit) |
| - Frais de restauration : | 700 € |
| - Sweatshirts aux couleurs d'Aulnoy : | 240 € |

A l'instar des années précédentes, l'association Colophane a sollicité la ville pour une participation financière à cette dépense.

La commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain et développement économique en réunion du 25 mai 2023 a proposé une prise en charge de 250 € montant correspondant approximativement à 10 % de la somme, à l'instar de ce qui s'est fait ces dernières années.

Monsieur le Président appelle le conseil municipal à émettre un avis sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (une non-participation au vote) approuve la proposition de la commission de la prospective financière et décide d'allouer une subvention de 250 € à l'association Colophane.

Les crédits seront repris à l'article 6574 – Subventions - du Budget Primitif de l'exercice 2023.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance,
Dany Saniez

Pour extrait conforme,
Le Président
Julien Dusart

Publiée sur le site internet le : Jeudi 13 juillet 2023

Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : 15 juin 2023